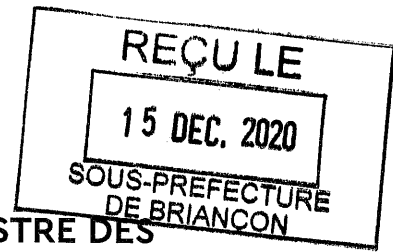




7-7 papier

N° DEL 2020.12.09/201



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS N°34
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2020**

Thème : FINANCES

Objet : Centre communal d'action sociale : Avance sur subvention 2021 au centre communal d'action sociale de Briançon.

Convocation :

Date : 03/12/2020

Affichage : 03/12/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Annie ASTIER-CONVERSET

Dans l'attente du vote des subventions municipales au budget primitif, et afin d'assurer le bon fonctionnement du centre communal d'action sociale de Briançon au cours du 1^{er} trimestre 2021, c'est-à-dire pour permettre la couverture des charges, notamment celles relatives à la rémunération des agents, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une avance sur subvention d'un montant de 134 225,00 €.

Cette avance sera imputée sur les crédits de l'exercice 2021 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance accordée au centre communal d'action sociale de Briançon sera automatiquement intégré au budget 2021 au compte 657362. Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée en 2021.

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Finances, réunie le 1^{er} décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De décider d'accorder au centre communal d'action sociale de Briançon, avant le vote du budget primitif 2021, une avance sur subvention correspondant à 25% de la subvention versée en 2020, soit 134 225,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2020.12.09/201

PUBLIÉ LE **14 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA